



**CCRF &  
LABORATOIRES**

# ACTUALITES

2026- n°06

31 mars 2026

## COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DU SCL RÉUNION DU 18 MARS 2026 (en présentiel)

La **CFDT** était représentée par Ingrid **Taco** (L35), Jean-Michel **Combes** (L34).

Cette réunion organisée en présentiel était présidée par Thierry Picart, Chef du SCL, assisté de Nadine de Bellis, responsable RH.

Le secrétariat est assuré par Laura Bleuze (pôle RH) et Ingrid Taco.

Avant d'ouvrir la séance, la direction du SCL s'enquiert de l'existence de déclarations liminaires.

Une déclaration rédigée en intersyndicale est lue (*Cf. annexe*).

La direction du SCL prend acte de cette déclaration et répond sur certains points :

- Transfert d'activité des domaines D06 et D07 :

La mise en œuvre du transfert d'activité est différée à la demande de la DGCCRF. L'envoi des échantillons au laboratoire de Bordeaux va être stoppé dans l'attente de réponse de la DGCCRF.

La **CFDT** interpelle le chef du SCL sur le laboratoire de Montpellier qui ne dispose plus des agents du D07 qui ont intégré d'autres domaines ni du matériel qui est mis en carton dans l'attente du déménagement.

- Report de la FS de janvier :

Le chef du SCL rappelle que cette instance a été annulée à causes de contraintes ministérielles (élections professionnelle).

La **CFDT** s'étonne de ne pas avoir pu trouver ne serait-ce qu'une demi-journée depuis l'annonce du report le 24 décembre 2025.

Par décision du chef du SCL, c'est dans cette seule instance que l'on évoque les restructurations en cours.

- Motions :

Le chef du SCL a été cité par son nom. Il considère que c'est une atteinte directe et personnelle. Dorénavant, il souhaite être cité uniquement es qualité.

- Insuffisance de moyens :

Le chef du SCL partage l'avis des organisations syndicales et précise qu'il faut travailler à alléger la contrainte et agir avec les Directions Générales sur :

- L'offre de services
- L'organisation du service
- Les outils disponibles au SCL

Il termine en expliquant que les demandes des mandants évoluent (PFAS, éco-conception, ...), il affirme que le SCL a déjà montré sa capacité d'évolution et qu'il faut que cela continue.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSAS DU 10 DECEMBRE 2025

En prenant en compte les modifications demandées en séance, à savoir :

- La direction du SCL ne sera plus expressément nommée dans les procès-verbaux. Leurs noms seront remplacés par « l'administration » ou « la direction du SCL ».
- A la demande de la **CFDT**, les deux derniers points en « Questions diverses » Page 20 et 21 sont à modifier en remplaçant le syndicat **CFDT** par le syndicat à l'origine des questions.

Le procès-verbal du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du CSAS.

## POINT SUR LE SCHÉMA D'EMPLOI ET L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2025 ET LES PERSPECTIVES 2026

### ▪ Schéma d'emploi

Le bilan sur les 5 dernières années a été transmis aux membres du CSAS.

Sur l'exécution 2025, le schéma d'emploi est fixé à 0 donc le SCL n'a pas pu tenir le schéma d'emploi établi à -1. Pour 2026, le Secrétariat Général a demandé à la direction du SCL de respecter le plafond d'emploi établi, non définitivement, à -2.

Le recrutement d'agents contractuels est possible avec une prise de poste à compter du 23 mars 2026 et une fin habituelle au 30 novembre 2026.

La direction du SCL précise que quelques recrutements d'agents contractuels ont pu se faire avant cette date pour certains postes « critiques » : biologie, réception, ...

Le chef du SCL explique vouloir desserrer la contrainte qui pèse sur les effectifs du service mais que la situation n'est pas réjouissante. Il faut donc trouver d'autres moyens de desserrer cette contrainte, en travaillant par exemple sur la qualité (simplification des procédures d'habilitation, ...).

La responsable du pôle RH termine ce point en précisant exploiter l'intégralité des listes complémentaires des concours B et C organisés en 2025. A ce jour, les candidats sont disponibles (8 à 9 personnes).

L'affectation dans les laboratoires, décidée courant avril, se fera :

- En fonction des priorités (besoins des Directions Générales)
- En tenant compte des mutations

- Sous la responsabilité des responsables d'établissement

Un concours de catégorie A sera également organisé en 2026.

Elle rappelle également qu'un départ à la retraite n'est pas systématiquement remplacé dans le même laboratoire mais que le remplacement est fonction du besoin et des priorités.

#### ▪ **Situation budgétaire**

Le chef du SCL revient sur les difficultés budgétaires rencontrées par le SCL en 2024. La situation a été plus favorable en 2025 puisque le SCL a, en fin d'année 2024, bénéficié d'une enveloppe conséquente qui lui a permis d'anticiper les besoins de 2025 et de surmonter le « service voté » de 2025.

En 2025, il y a également eu le financement de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'IFECD et le remplacement d'une partie des ordinateurs du SCL.

Pour 2026, le chef du SCL se veut rassurant puisque le Secrétariat Général, attentif, a obtenu une mesure supplémentaire de 2 millions d'euros. Celle-ci sera reconduite pour 2027 et 2028.

Plus à l'aise côté budgétaire, la direction du SCL va donc privilégier l'investissement en matériel non éligible à l'IFECD.

Le SCL, pour répondre aux besoins, est dans l'attente d'arbitrage de nos Directions Générales sur les thématiques suivantes :

- Nouveaux outils informatiques : utilisation de l'Intelligence Artificielle.
- Besoins en sous-traitance (DGCCRF)
- Commerce électronique

Également, le SCL commence à travailler sur la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche de l'IFECD qui a pour thématique :

- La sûreté : lutte contre les stupéfiants
- Les ventes sur internet

Concernant les budgets de fonctionnement des laboratoires, le chef du SCL explique retravailler la construction budgétaire pour 2026 en proposant une enveloppe pour chaque laboratoire composée :

- Du crédit de base 2025
- Du crédit « besoins nouveaux »

Cette nouvelle approche semble être plus fluide et plus proche de la réalité.

## BILAN DE L'ACTIVITÉ 2025 ET PERSPECTIVES 2026

Le chef du SCL dresse le bilan en hausse de l'année 2025 avec 64 615 rapports d'analyse transmis (64 603 en 2024) représentant 210 834 analyses effectuées (185 879 en 2024).

95% des rapports ont été émis au profit de nos Directions Générales de rattachement et répartis de la manière suivante : 58% pour la Douane, 31% pour la DGAI, 11% pour la DGCCRF.

Il ajoute que le SCL dispose de 18 mandats LNR avec l'ajout du LNR « Améliorants alimentaires » en 2025.

Concernant les projets de développement, 58% des 226 projets de développement ont été finalisés ce qui représente une hausse de 12%. Le chef du SCL explique que certains projets de développement n'ont pu être menés soit parce que le laboratoire ne disposait pas des ressources nécessaires soit parce qu'il a fallu privilégier les analyses de routine.

Le chef du SCL est revenu sur les faits marquants de 2025 :

- L'évaluation multisite satisfaisante avec un nombre d'écarts très faible.
- Le renforcement significatif des sous-traitances en lien avec la demande croissante de la DGCCRF.
- L'acquisition d'équipements via la 2<sup>ème</sup> tranche de l'IFECD.
- Nombreuses identifications de nouveaux produits stupéfiants psychoactifs de synthèse.
- Mise en place de la plateforme PFAS au laboratoire de Bordeaux.
- Mise en évidence de chrome VI dans les étiquettes de jouets

Il poursuit avec les perspectives 2026 :

- Préparation de la 3<sup>ème</sup> tranche de l'IFECD.
- Développement : 185 projets pour un montant de 180 000€.
- PFAS : qualification des équipements acquis via l'IFECD 2<sup>ème</sup> tranche et développements des méthodes dans les MCDA.
- Stupéfiants : évaluation technique de l'équipement Micro-NIR pour l'analyse rapide des stupéfiants au laboratoire.
- Bijoux fantaisie et Métaux précieux : évaluation du potentiel d'équipement de Fluorescence X (XRF) portables.
- Pesticides : prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires consécutives au MERCOSUR (arrêté Pays Tiers).

Le chef du SCL explique que l'utilisation d'équipements portatifs (Micro-NIR, Fluo X portable, ...), en tant qu'outils de terrain pour nos Directions Générales, permettra d'orienter les fortes suspicions de non-conformité vers les laboratoires.

## TRAVAUX SUR L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) AU SEIN DU SCL

Une charte de bonnes pratiques relative à l'emploi des outils d'intelligence artificielle générative est en cours de finalisation. Ce document sera enregistré dans Metadoc.

Le chef du SCL explique qu'un groupe de travail spécifique a été constitué et qu'il a travaillé sur l'expression des besoins et l'identification des cas d'usage prioritaires. Il précise qu'il faut identifier tout ce qu'il serait possible de faire avec l'IA au SCL et établir un plan d'action.

L'IA est déjà utilisé dans le domaine D17 « tabacs ». Son utilisation au SCL permettrait de faire par exemple des rapprochements d'images, des extrapolations, des exploitations d'images au microscope, ....

La levée de doute serait faite par les agents ce qui impliquerait plus d'expertise et moins de travail monotone <sup>et/ou</sup> répétitif.

Il ne s'agit pas d'un remplacement d'agents mais d'une complémentarité entre les agents et l'IA.

Le SCL doit travailler différemment pour libérer les tensions qui pèsent sur les effectifs, l'utilisation de l'IA permettrait d'alléger la charge de travail, de travailler plus vite et mieux.

Le chef du SCL a pré-budgétiser 500 000 €, en mesures nouvelles 2026, pour l'achat d'outil d'analyse d'image.

La **CFDT** demande s'il y a une échéance de livraison de cet outil. Le chef du SCL répond que l'échéance est prévue en fin d'année et précise que tout achat d'outil complémentaire sera pluggé à ODYSÉE.

La responsable du pôle RH termine en précisant qu'il y a une formation en ligne « sensibilisation à l'utilisation de l'IA » prévue pour les agents du SCL.

### FORMATION :

#### ▪ Bilan de la réalisation du plan de formation 2025

Le taux de réalisation de formation en 2025 est en hausse par rapport à 2024 ou la contrainte budgétaire a été forte avec un arrêt de la mise en place de formation pour les agents du SCL.

La responsable du pôle RH rappelle que les laboratoires doivent transmettre à l'unité de direction les recueils des besoins en formation des agents. Ensuite, celle-ci inscrit les formations au sein du plan de formation du SCL.

Elle admet que même si le SCL arrive de mieux en mieux à prévoir les formations, le système n'est pas complètement adapté aux besoins car sur une année, il y a des arrivées et des départs.

### ▪ **Projet de plan de formation 2026**

La responsable du pôle RH précise que ce document est une base pouvant évoluer en cours d'année.

La **CFDT** interpelle la direction du SCL au sujet des agents concernés par la

« restructuration » et le besoin en formation nécessaire pour leur nouvelle activité.

La responsable du pôle RH explique avoir demandé le recueil de formation des agents concernés aux responsables d'établissement.

La **CFDT** s'étonne du décalage entre le discours rassurant tenu durant les instances et celui tenu localement aux agents concernés avec moult réserves et peu de visibilité.

La direction du SCL affirme que les agents ayants changé d'activité seront formés en plus d'être tutorés.

## **TRAVAUX SUR L'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU SERVICE DANS LE CADRE DES CHANTIERS RELATIFS A SA RÉORGANISATION**

L'adjoint du chef du SCL est intervenu en commençant par rappeler succinctement le dispositif.

L'expérimentation en phase miroir (sans organisation spécifique) a été menée aux laboratoires de Strasbourg et Rennes au cours du second semestre 2025.

Un bilan des laboratoires a été fait en décembre en présence de l'adjoint du chef du SCL.

**Les conclusions tirées par les deux sites conduisent à la non applicabilité de cette organisation en l'état.**

**Pour qu'une telle organisation puisse se faire, certains prérequis sont nécessaires :**

- Vérifier que le modèle, qui paraît pertinent pour les laboratoires expérimentateurs, est duplicable aux autres sites du SCL.
- Adaptation et re-paramétrage du système d'information et notamment de l'application ODYSSEE pour intégrer la refonte des fonctions, des organigrammes, la gestion des demandes, etc.
- Dimensionnement des équipes pour assurer une continuité de service en évitant que certaines fonctions ne soient portées par un seul agent.
- Assouplissement des modalités d'habilitations pour gérer la phase de transition ;
- Refonte des locaux pour rationaliser les espaces en rassemblant les équipements par technologies (LCMS ; GCMS ; autres techniques, salle de préparation, etc.) et en préservant une bonne communication d'équipe.
- Taille critique des pôles pour que les effets de la mutualisation soient perceptibles.

**En plus des prérequis, des points clés ont été également mis en avant pour permettre la bonne réussite de ce dispositif.**

En amont :

- Une adaptation du dispositif à la taille et aux activités des sites

- Une évaluation fine des impacts RH d'un déploiement au niveau national
- Une démarche participative complétée d'une conduite d'accompagnement au changement

En aval :

- Une communication permanente entre PA/PSR à tous les niveaux
- Un réajustement continu des rôles de chacun
- Des retours d'expériences réguliers
- La mise en place des formations répondant aux besoins de compétences pouvant apparaître

La responsable du pôle RH ajoute qu'un questionnaire a été transmis aux agents des deux laboratoires ayant menés l'expérimentation. Il s'agissait d'un retour d'expérience sur la méthode de travail (mise en place des GT et les actions qui en ont découlés, ...) pour savoir si celle-ci était intéressante et si elle serait reproductible.

75 % des agents qui ont répondu se déclarent plutôt satisfaits ou complètement satisfaits de cette démarche.

L'exploitation des commentaires reste à faire et la direction du SCL termine en précisant que cette expérimentation a tout de même permis de mettre en avant des pistes d'amélioration qui peuvent être mise en place dès maintenant.

## **POINT SUR LE DÉMÉNAGEMENT DU LABORATOIRE DES ANTILLES**

Des difficultés liées à l'avancement des travaux sont récurrentes depuis un an.

Le déménagement initialement prévu d'ici trois semaines est reporté en juin.

Le chef du SCL affirme que la maîtrise d'ouvrage n'assure pas ses missions et que c'est le SCL qui a repris le pilotage du chantier. Le bâtiment est quasiment prêt, tous les agents le visiteront la semaine prochaine.

La prochaine réunion de chantier doit se dérouler le lundi 23 mars.

Le chef du SCL termine ce point en remerciant l'implication des agents du laboratoire.

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026**

Les élections blanches auront lieu dans peu de temps et voici le calendrier :

- Le 24 mars, il est prévu la formation des équipes électorales sur le système de vote électronique. Cette formation se déroulera en distanciel sur une demi-journée.
- La cérémonie de chiffrement et de scellement des urnes se déroulera le 30 mars à 14h30 en présentiel à l'unité de direction.
- La cérémonie d'ouverture des votes se tiendra le 31 mars en visioconférence.
- La cérémonie de clôture des votes et de dépouillement est prévue le 2 avril à 15h en présentiel à l'unité de direction.

Pour cette élection blanche, il est prévu 63 électeurs tests répartis dans chaque laboratoire. Ils vont recevoir prochainement une communication du Secrétariat Général qui les informera de la marche à suivre.

Avec l'accord des membres du CSAS, la CAP unique sera constituée de 4 titulaires et de 4 suppléants (au lieu de 2 + 2).

La **CFDT** demande quand pourra se faire la saisie des candidatures dans le module OPEP. Initialement prévue du 16 au 24 mars, les agents n'ont, à ce jour, toujours pas eu d'information. La responsable du pôle RH répond que c'est le Secrétariat Général qui communiquera sur le sujet et il transmettra un pas à pas expliquant chaque étape de la saisie.

Le tirage au sort de l'ordre d'affichage des organisations syndicales pour les élections de décembre 2026 est effectué en séance :

- 1 : FO
- 2 : CFDT
- 3 : CGT
- 4 : Solidaires

## QUESTIONS DIVERSES

### ▪ Informations sur l'évènement « 20 ans du SCL »

Le chef du SCL explique que l'évènement du 16 mars 2026 pour fêter les 20 ans du SCL avait une vocation externe tout en veillant à y associer les agents du service.

La matinée a été plus centrée sur le SCL et les sujets ont été plus ouverts l'après-midi. Les laboratoires ont participé en visioconférence et à 16h30 ils ont tous eu la surprise d'un gâteau.

Le chef du SCL évoque également une couverture médiatique très importante du SCL puisque de nombreux articles ont été publiés ces derniers jours : le Parisien, Ouest-France, le Télégramme, l'Alsace, ...

Le chef du SCL termine en évoquant l'évènement du 16 juin 2026 qui se vaudra plus autocentré.

### ▪ Mise en place au SCL d'une 5<sup>ème</sup> politique

Le chef du SCL explique qu'il est nécessaire de mettre en place une politique de coopération. Il explique la nécessité de coopération et rappelle que celle-ci s'inscrit dans le cadrage du SCL.

Exemple de coopération : ANSES, police technique et scientifique, ...

Il y a une véritable réflexion à mener et il ne faut écarter aucuns sujets. Cette nouvelle politique permettra d'asseoir ce que fait le SCL.

### ▪ Incendie au Laboratoire de Marseille

Suite à l'incendie survenu dans le bâtiment (ancienne partie, ex DGCCRF) au laboratoire de Marseille le lundi 9 mars 2026, le chef du SCL explique qu'il n'y a pas eu de blessés.

Une cellule de soutien psychologique a été mise en place, l'assistante sociale et le médecin du travail se sont rendus disponibles pour les agents du laboratoire. Les agents du laboratoire ont été mis soit en télétravail soit en autorisation d'absence.

L'Antenne Immobilière, l'ISST compétent se sont également déplacés au laboratoire. Un plan d'action va être rédigé avec l'aide de l'ISST référent.

Le laboratoire a obtenu le samedi 14 mars 2026 l'autorisation d'occuper la partie du bâtiment qui n'a pas été touchée (nouvelle partie, ex Douane) par l'incendie.

Une réunion est prévue jeudi 19 mars 2026, un gros travail reste à mener puisqu'il faut rapatrier le matériel du bâtiment incendié vers l'autre.

Une entreprise de nettoyage et de dépollution va devoir intervenir.

Le chef du SCL affirme que tant que le bâtiment n'est pas nettoyé, il n'est pas possible de dresser un bilan des dommages structurels potentiels de celui-ci.

Les Directions Générales ont été prévenues le jour même de l'incendie car des activités sont stoppées et ce, pour un moment.

Il faut maintenant regarder qu'elle activité pourra reprendre rapidement, être co-traitée dans un autre laboratoire ou sous-traitée.

Le chef du SCL a également contacté le Secrétariat Général car cela aura un impact sur l'exécution budgétaire. Il n'exclut pas l'organisation d'une FS dédiée.

#### ▪ **Salaire : Transfert primes-point**

Il y a eu des erreurs avec un trop perçu pour quelques agents suite à des promotions et il va donc être procédé à un rappel sur deux années (délai de prescription).

#### ▪ **Rachats de jours de congés**

La **CFDT** souhaiterait savoir quand se fera le paiement des jours de congés non pris en 2025 et monétisés.

La responsable du pôle RH répond que cela se fera en mars ou en avril.

#### ▪ **Déménagement de l'Unité de Direction**

La **CFDT** interroge le chef du SCL sur le déménagement de l'unité de direction.

Celui-ci précise qu'il n'y a toujours pas d'information officielle mais que dans l'attente, il est prévu que l'unité de direction reste dans l'immeuble le VITALYS jusqu'à ce qu'elle puisse être logée à Bercy et à terme dans le Grand Bercy.

#### ▪ **Astreintes au SCL**

La **CFDT** a demandé à la direction du SCL de lui faire un retour sur les 3 week-ends d'astreintes prévus initialement en décembre 2025 pour le domaine des pesticides du laboratoire de Paris.

Le chef du SCL explique que les agents volontaires n'étaient concernés que pour un seul samedi et que finalement ils n'ont pas eu besoin de venir travailler.

▪ **Domaine « jouets » :**

Les agents du domaine « jouets » se retrouvent en difficulté suite à l'augmentation d'activité dans ce domaine. En effet, le chef du SCL explique que les Directions Générales se sont engagées sur la répartition et à lisser les prélèvements.

La responsable du pôle RH ajoute que tous les laboratoires sont en difficulté et que dans les prochains jours, la direction du SCL va se pencher sur le sujet (*Cf. paragraphe « schéma d'emploi »*).

▪ **Domaine « stupéfiants » au laboratoire du Havre :**

Le chef du SCL estime qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir un domaine « stupéfiants » au laboratoire du Havre car la volumétrie ne sera pas suffisante. En effet, il estime que déterminer la présence de stupéfiants dans des moyens cachés peut se faire avec l'achat d'un micro-NIR. Cela permet de lever le doute rapidement sur la présence de stupéfiants.

▪ **Nomination du responsable d'établissement du laboratoire des Antilles :**

Le chef du SCL explique qu'il y a eu un appel à candidature, que des entretiens ont été menés et que c'est la candidature de Mr Janvion qui a été retenue.

▪ **Achat de matériel au laboratoire de Strasbourg :**

Le chef du SCL rappelle que les dialogues de gestion ont eu lieu. Les besoins des laboratoires ont été exprimés mais à ce jour, il ne sait pas encore de combien il dispose pour investir.

**Les représentants de la CFDT sont à votre disposition pour toute information**

complémentaire [cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Ingrid Taco (L35)**

**02 99 14 37 14**

**Jean-Michel Combes (L34)**

**04 67 04 62 68**



## **CSAS SCL du 18 mars 2026**

**Monsieur le Président,**

**Ce premier comité social d'administration spécial (CSAS) de l'année 2026 se tient le 18 mars après 3 mois de silence de l'Unité de Direction du SCL. L'intersyndicale Solidaires – CFDT – FO – CGT déplore et dénonce ce mutisme alors qu'un groupe de travail de la FS traitant de la réorganisation des domaines microbiologie et boisson / isotopie devait se tenir mi-janvier. Les OS vous avaient demandé une date de report antérieure à celle que vous nous proposez soit le 1<sup>er</sup> avril.**

**Malheureusement nous n'avons reçu aucune réponse de votre part.**

**Ce silence est intolérable dans le contexte anxieux que connaît le SCL. Vous avez lancé dans la précipitation et quasiment sans préparation une réorganisation des domaines microbiologie et boissons/isotopie.**

**Malgré les interventions des syndicats lors des instances et le nombre important de motions dénonçant ces réorganisations et les conditions de ces transferts vous avez persisté à maintenir un calendrier très contraint. Ce que nous craignons arrive. En effet le transfert des échantillons des boissons de Montpellier vers Bordeaux est effectif depuis le 1<sup>er</sup> février 2026 alors que le laboratoire de Bordeaux n'est pas prêt pour absorber ces échantillons supplémentaires :**

- Le recrutement et la formation de personnel supplémentaire n'ont pas encore débuté.**
- La totalité du matériel supplémentaire nécessaire pour faire face à cette augmentation d'activité n'est pas encore commandée**
- Le matériel du laboratoire de Montpellier n'a toujours pas été transféré**
- Les travaux nécessaires au laboratoire de Bordeaux pour adapter les locaux ne sont pas encore finalisés.**

**Ce transfert précipité met déjà en difficulté certaines activités du domaine des boissons. Au final ce sont toujours les agent-es qui subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées.**

**Quel est donc le bénéfice de ces réorganisations pour le service ? N'oubliez pas que le service fonctionne grâce à l'engagement de ses agent-es. Si les agent-es sont arrêtés en raison de conditions de travail trop stressantes le service sera à l'arrêt. Ce n'est pas l'IA qui remplacera les analystes...**

***Pour l'isotopie c'est encore très flou et à l'heure actuelle beaucoup de questions restent sans réponse :***

- Est-ce que la RMN de Montpellier va être transférée à Bordeaux et à quel prix ?***
- Dans quelles conditions vont être réalisées les micro-vinifications à Bordeaux ? L'organisation actuelle des locaux ne permet pas de traiter un nombre d'échantillons multiplié par 2 sans dégrader fortement les conditions de travail et pourrait augmenter les risques.***
- Quel est l'avenir des agent-es des domaines Boissons / Isotopie du laboratoire de Montpellier ?***

***La fermeture des domaines des boissons et isotopie à Montpellier se fait à marche forcée et déstabilise l'ensemble du laboratoire. Au moins un agent ne sait toujours pas où il travaillera en 2026. Ce manque de perspective, la difficulté à comprendre les décisions prises entraînent un découragement, une usure de certains collègues. Selon la résilience de chacun, des comportements exacerbés peuvent conduire à des conflits qui n'existeraient pas dans le cadre d'un travail apaisé. Malgré la bonne volonté de tous les agents, le sens qu'ils donnent à leur travail est mis à rude épreuve.***

***Pour la réorganisation des domaines boissons / isotopie et de la microbiologie nous demandons un bilan détaillé des coûts des achats, des transferts de matériels et des travaux ainsi qu'un bilan des réaffectations de nos collègues.***

***L'intersyndicale Solidaires – CFDT – FO – CGT demande à nouveau l'ouverture d'un arrêté de restructuration pour ces opérations.***

***L'ouverture d'un arrêté de restructuration permettrait aux collègues qui changeraient de laboratoire de percevoir une prime de restructuration. Au-delà de cette prime éventuelle, ces arrêtés de restructuration permettent l'accès prioritaire aux formations et le suivi dans le temps des agent.es concerné.es.***

***De plus, ce serait un signe apprécié de la part de l'administration vis à vis de ce que subissent et vont subir les collègues et de la volonté de les accompagner.***

***Le dramatique incendie au laboratoire de Marseille montre une fois de plus le risque de regrouper sur un seul et même site une activité critique comme par exemple, l'analyse isotopique et les plus de 1,2 millions d'euros de matériel qui seront réunis au laboratoire de Bordeaux d'ici quelques mois.***

***Pour finir, l'intersyndicale Solidaires – CFDT – FO – CGT profite de cette préalable pour témoigner son soutien et ses encouragements aux agent-es du laboratoire de Marseille.***